

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



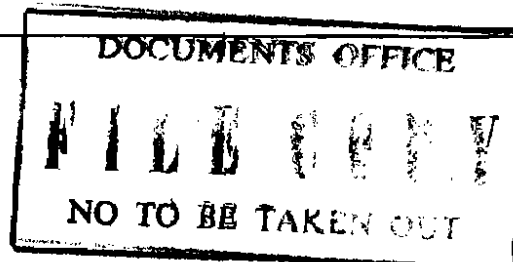
Distr.  
LIMITEE



E/CN.14/L.306  
20 février 1965

Original : FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Septième session  
Nairobi, 9 - 23 février 1965



RAPPORT DES REUNIONS SOUS-REGIONALES  
DE L'AFRIQUE CENTRALE

1. Les délégations des Etats de l'Afrique centrale ont tenu six réunions les 15, 16, 18 et 19 février 1965. Etaient présentes les délégations des pays suivants : Cameroun, République centrafricaine (représentant aussi le Gabon), la République du Congo, la République démocratique du Congo, Rwanda et Tchad.
2. M. Dominique Kouka Ganga a été élu président à l'unanimité.
3. Les questions suivantes ont été examinées, conformément à l'ordre du jour présenté par la délégation de la République du Tchad et adopté par la commission sous-régionale :
  1. Bureau sous-régional  
Rôle, organisation, personnel et équipement en matériel  
Siège et liaison avec les autres bureaux  
Représentation de la sous-région dans les organismes internationaux y compris les groupes de travail et l'IDEP  
Mission CEA de coordination économique
  2. Développement de l'agriculture  
Coordination dans l'exploitation des ressources en énergie  
Harmonisation du développement industriel et investissements
  3. Coopération fiscale et douanière, UDAC  
Obstacles aux relations commerciales
  4. Transports et télécommunications
  5. Coopération dans la formation, l'animation rurale et les mouvements de jeunesse
  6. Modalités et formes de l'Assistance technique internationale

4. Bureau sous-régional

Prenant la parole pour introduire le premier point de l'ordre du jour, le Secrétaire exécutif de la CEA expose les grandes lignes des activités sous-régionales et l'esprit qui doit les animer. Il remarque que l'Afrique centrale a été un peu négligée par les Nations Unies. La sous-région elle-même se doit d'organiser sa coopération comme l'a fait par exemple l'Afrique du nord. Il annonce l'envoi d'une mission par la CEA en vue de promouvoir la coordination des activités économiques dans la sous-région et demande pour elle la coopération de fonctionnaires qualifiés dans tous les Etats qu'elle visitera. Il insiste sur la nécessité de participer aux groupes de travail définis dans le document E/CN.14/L.244 à raison de 2 représentants de la sous-région dans chaque groupe.

5. Une liste des fonctionnaires devant constituer le bureau est demandée au secrétariat. S'agissant du directeur, un accord unanime se dégage pour recommander un ressortissant du Cameroun (voir résolution en annexe). En réponse, le secrétariat de la CEA présente une note reproduite en annexe 4.

6. Au sujet du siège du bureau, le Secrétaire exécutif déclare qu'il a été fixé à Léopoldville en raison des facilités matérielles présentées par cette ville. Rien n'empêche cependant que des réunions du bureau se tiennent dans un autre centre de la sous-région ou même que les centres de certaines activités sous-régionales soient établis hors de Léopoldville.

7. Le choix de Léopoldville est accepté mais les délégations estiment qu'à l'avenir le secrétariat devra consulter au préalable les gouvernements pour toute décision importante concernant le bureau et la sous-région en général.

8. Au sujet de la représentation dans les organismes internationaux, la représentation égale des sous-régions est unanimement préconisée. La sous-région recommande la nomination d'un ressortissant du Tchad au Conseil d'administration de l'IDEP.

9. Mission de co-ordination économique

Le secrétariat expose qu'une mission générale d'information va être envoyée dans la sous-région à partir de fin avril 1965, en vue de recueillir des renseignements sur divers domaines de l'économie: agriculture, énergie, industrie. En ce qui concerne les transports, une équipe sera envoyée ultérieurement. La mission sera constituée de fonctionnaires de la CEA et - au besoin - d'autres organismes tels que ceux pratiquant l'assistance bilatérale. Les États recevront bien à temps une liste de questions et de propositions sur les réunions à tenir.

10. Les autres points de l'ordre du jour, ayant été débattus en séance plénière, la sous-région ne revient pas sur ces questions mais présente un projet de résolution annexé au présent rapport.

11. Au sujet de l'Union douanière équatoriale, la sous-région, saisie par le Congo-Léopoldville ému de certaines décisions, rappelle que ces décisions ne peuvent pas être discutées par cette réunion. D'autre part, la nouvelle Union douanière et économique de l'Afrique centrale est ouverte à tout Etat africain indépendant et souverain qui en ferait la demande.

Participants aux réunions

Pour le Cameroun: MM. BOUM, OLOA, NDOUGOU

Pour la République centrafricaine  
(représentant aussi le Gabon) : MM. KOUKA GANGA, KPADO

Pour le Congo (Brazzaville): MM. MOUMBOUMOU, BATCHI

Pour le Congo (Léopoldville): S.E. M. PINZI, MM.SAMI, NORRO, HABERMAN

Pour le Rwanda: M. GASHUMBA

Pour le Tchad: S.E. M. LAMANA, M. GABDOU

Projet de résolution

Sujet: Le personnel du Bureau sous-régional de l'Afrique centrale

Présenté par: le Tchad, le Congo (Brazzaville) et le Cameroun.

La Commission économique pour l'Afrique,

Rappelant sa résolution 102 (VI) du 29 février 1964 relative à la création de la sous-région de l'Afrique centrale,

Reconnaissant la nécessité de doter le Bureau sous-régional d'un personnel hautement qualifié et très informé des problèmes de la sous-région,

Souhaite que le personnel administratif permanent soit recruté parmi les ressortissants des pays membres de la sous-région,

Appuie unanimement le désir de la République fédérale du Cameroun à présenter un candidat au poste de Directeur du bureau sous-régional,

Invite le Secrétaire exécutif à tout mettre en oeuvre pour favoriser le recrutement rapide d'un candidat camerounais.

Projet de résolution

Sujet:                   Coopération économique en Afrique centrale

Présenté par :       la sous-région de l'Afrique centrale

La Commission économique pour l'Afrique,

Prenant note du rapport verbal du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique,

Reconnaissant l'importance de la coopération économique entre les Etats membres de la Commission, en particulier l'intérêt logique et réel de cette coopération au niveau des sous-régions, en vue de faciliter une intégration économique de l'Afrique sur des bases solides et saines,

Se félicite de l'effort déployé par le secrétariat exécutif de la Commission économique pour l'Afrique sur le continent dans divers secteurs de l'économie des Etats ou par son action en faveur de la coopération économique au niveau des groupes d'Etats ou des sous-régions,

Accueille avec satisfaction les programmes d'actions pratiques que le secrétariat exécutif envisage d'appliquer dès cette année en vue d'apporter une aide concrète au développement économique de l'Afrique,

Approuve l'envoi de la mission de coordination industrielle en Afrique centrale prévu pour l'année 1965 et souhaite que cette mission visite chacun des Etats de cette sous-région en un temps optimum en vue de découvrir les besoins nationaux en matière industrielle, de façon à dégager les grandes lignes de la coopération à appliquer dans ce domaine,

Demande avec insistance que les problèmes suivants fassent l'objet d'un examen particulièrement approfondi par les divisions compétentes du secrétariat exécutif:

- a) Communications routières et fluviales entre les Etats de la sous-région
- Communications par voies routières: L'étude devrait porter sur les possibilités de création ou d'amélioration des axes routiers en vue d'intensifier le courant des échanges entre les Etats de la sous-région.
  - Communications par voies fluviales: Une étude devrait être entreprise pour une meilleure utilisation des voies fluviales intérieures et des capacités de transports par une transformation du régime actuel.
- b) Liaisons ferroviaires: Il est demandé au secrétariat exécutif d'aider les Etats de la sous-région intéressés à trouver les moyens financiers nécessaires d'une part à la réalisation rapide du Transcamerounais et de ses prolongements, d'autre part au renforcement des réseaux ferroviaires existants et en particulier du chemin de fer du Congo-Océan.
- c) Problèmes de coordination industrielle: la Commission insiste pour que les problèmes suivants soient abordés et examinés de façon particulière par la mission de coordination industrielle qui doit se rendre dans les Etats de la sous-région de l'Afrique centrale:
- Etude des ressources énergétiques de la sous-région et de la coordination nécessaire des projets dans ce domaine,
  - Recherches scientifiques et prospection approfondie des ressources minières à soumettre à une transformation industrielle,
  - Dépôt d'un premier projet de coordination industrielle. Cette étude devrait viser à coordonner l'ensemble des activités nouvelles.
  - Aide concrète en matière d'aménagement de domaines industriels en recourant au financement du Fonds spécial des Nations Unies ou d'autres organismes intervenant habituellement dans ce genre d'opérations.
  - Etude des débouchés offerts par la sous-région, par les autres sous-régions d'Afrique et par les marchés extérieurs aux productions industrielles futures de cette zone.

Demande au Bureau de la sous-région d'apporter toute aide et assistance à l'UDEAC dans sa tâche d'harmonisation en matière de développement afin de la rendre compatible avec les objectifs de l'intégration économique africaine,

Charge le secrétariat exécutif de la CEA de produire à l'occasion de la 8ème session de notre Commission un rapport faisant le point des actions qui auront été entreprises conformément aux dispositions de la présente résolution.



NOTE PRESENTEE PAR LE SECRETARIAT

Un Bureau sous-régional a été ouvert à Tanger par le Secrétaire Exécutif avec l'envoi d'un haut fonctionnaire du secrétariat, M. Royer. Assumant les fonctions de Directeur, celui-ci a entrepris, tout seul, avec juste la collaboration d'un petit personnel d'exécution recruté localement ou mis à sa disposition par le Gouvernement du pays hôte, de contacter les Etats de son territoire, et de dégager avec eux un programme de travail et de priorité.

C'est sur la base de ces consultations et de ce travail en commun, que des missions précises de la CEA ont été consacrées à la sous-région du Nord et donné lieu à des rapports qui ont été, à leur tour, discutés au niveau des conférences inter-gouvernementales, à l'issue desquelles des décisions précises ont été prises pour déterminer un certain nombre d'opérations concrètes ou de réalisations à entreprendre.

La nature ainsi que la dimension de ces opérations et réalisations ont, dès lors, déterminé la part des contributions des Gouvernements intéressés, et la part de l'aide et de l'assistance de tous genres qui devaient être apportées par la CEA et, le cas échéant, par d'autres organisations bilatérales, multilatérales ou internationales.

S'agissant du Directeur, bien que les pays couverts par la sous-région et le secrétariat n'aient pas perdu de vue qu'il était souhaitable d'avoir un directeur, non seulement compétent, mais également au fait des problèmes de la sous-région, il a fallu attendre que l'Organisation des Nations Unies ait eu la possibilité de disposer, parmi ses fonctionnaires, d'un originaire d'un pays d'Afrique du Nord pour que ce poste lui soit attribué.

Pour ce qui est du Bureau sous-régional de Niamey, les choses ont commencé de la même manière que pour Tanger, un fonctionnaire des Nations Unies, de nationalité malgache ayant été envoyé en poste pour la préparation des opérations.

Une priorité ayant été donnée par les pays intéressés au problème d'industrialisation, la mission de la CEA dans cette sous-région a mis l'accent sur la coordination industrielle. Vous vous rappelez que nos rapports à ce sujet ont été discutés à la Conférence de Bamako dont il est sorti un certain nombre de décisions actuellement en cours de négociation au sein même des Etats de la sous-région. Suivant les opérations que ces négociations auront donné lieu d'entreprendre, l'équipement en personnel du Bureau sous-régional sera défini compte tenu des moyens dont disposent la CEA ou les autres organisations d'une part, et les Etats intéressés d'autre part.

Là également le problème du Directeur a évolué de la même manière qu'en Afrique du Nord, puisque ce n'est que tout récemment que les Nations Unies ont pu compter dans leur sein un fonctionnaire compétent qui se trouvait être en plus capable de remplir le poste, et ressortissant d'un des pays de la sous-région.

Pour l'Afrique de l'Est, le Bureau sous-régional a, comme directeur, un fonctionnaire africain ressortissant de l'Afrique de l'Ouest. Une réunion est prévue entre les Gouvernements de la sous-région pour le mois de juin prochain, qui discutera des rapports résultant des missions de coopération et de coordination économique en Afrique de l'Est. Nous attendons que les choses évoluent de la même manière que je l'ai décrit ci-dessus pour les bureaux de l'Afrique du Nord et de l'Afrique de l'Est.

En ce qui concerne votre sous-région, nous en sommes encore au stade de l'installation matérielle du bureau, et de la préparation de la mission de la CEA qui, avec la coopération que nous espérons de vos Gouvernements respectifs devra étudier la façon d'organiser les problèmes économiques de la sous-région et proposer sur quelles bases on pourrait organiser une coopération et une coordination économique plus rationnelles.

Sur la question de la direction, je voudrais ici prendre acte, au nom du Secrétariat, de votre désir légitime de voir cette

responsabilité confiée autant que possible à un fonctionnaire ressortissant d'un des pays de votre sous-région. Mais, je voudrais compter sur votre compréhension en vous déclarant que les règles de recrutement sont, dans notre Organisation telles que le Secrétaire Exécutif n'est pas qualifié pour souscrire de façon formelle à un tel engagement, tout au moins dans la mesure où nous ne disposons actuellement dans notre corps de fonctionnaires, d'aucun ressortissant d'un pays de votre sous-région dont le grade et les qualités puissent justifier sa désignation comme Directeur du Bureau sous-régional. Il faudra donc attendre la réalisation de deux conditions: d'abord que les possibilités de recrutement de l'Organisation permettent d'avoir des ressortissants de la sous-région et secondement que leurs qualités et leur expérience, comme leur grade justifient que de telles responsabilités leur soient confiées. En valeur morale, je puis cependant réaffirmer que là également le Secrétaire Exécutif est accessible à toute coopération qu'il peut trouver auprès des Etats pour la transmission au service du recrutement de l'Organisation des candidatures qui pourraient s'avérer valables. En attendant, il faut bien que la CEA fasse quelque chose dans votre sous-région, c'est-à-dire il faut bien que le Bureau fonctionne et que notre activité se développe, aussi espérons-nous que vous accepterez notre désir d'être consultés sur le choix du Directeur.

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



Distr.  
LIMITEE



E/CN.14/L.306/Corr.1  
22 février 1965

Original : FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Septième session  
Nairobi, 9 - 23 février 1965

RAPPORT DES REUNIONS SOUS-REGIONALES

DE L'AFRIQUE CENTRALE  
Rectificatif  
**FILE COPY**  
NO TO BE TAY...

Page 3

Remplacer la dernière phrase par le texte suivant :

"En attendant, il faut bien que la CEA fasse quelque chose dans votre sous-région, c'est-à-dire il faut bien que le Bureau fonctionne et que notre activité se développe, aussi nous espérons que vous accepterez de ne pas faire de votre désir d'être consultés sur le choix du Directeur une condition intransigeante."